



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°180 du 27 juillet 2011

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### SOMMAIRE

- Compte rendu de la réunion « informelle » sur la DGG, mercredi 15 juin 2011 à Paris
- Compte rendu du CCHS du CNRS – lundi 27 juin 2011 – Paris

*CCHS du CNRS*  
*Compte rendu de la réunion « informelle » sur la DGG,*  
*mercredi 15 juin 2011, Paris*

**Présents Administration :** C. D'Argouges (DRH), P. Doucelance, E. Rident (DRH), Y. Fenech (CNPS), Dr A. Vasseur (médecin coordonnateur national)

**Représentants du personnel :** P. Monfort (SNCS-FSU), M. Asfariz (UNSA), J.F. Kieffer (SUD-Recherche EPST), C. Debain (SNTRS-CGT), M. Lion (SNTRS-CGT), C. Lucas (SNTRS-CGT)

**Invitée :** S. Querbouet (DRH)

C. D'Argouges, devant participée à une autre réunion, a quittée la séance au bout d'une ½ heure.

P. Doucelance, chargé de mission, introduit la réunion en rappelant que X. Inglebert s'était engagé lors du dernier CCHS (17 mars) à réunir les représentants du personnel afin d'avoir un échange, en amont, sur le projet de convention de délégation globale de gestion (DGG) qui sera présenté à la prochaine réunion plénière prévue le 27/06.

Un projet de texte de convention a été envoyé aux représentants le 10 mai et c'est sur ce texte que l'administration souhaite échanger avec les représentants du personnel au cours de cette réunion informelle.

P. Doucelance indique que le texte prend en compte l'ensemble des propositions faites au cours du CCHS du 17/03. Il précise que le texte résulte de la fusion des deux conventions (Convention de DGG et Convention-type d'occupation des locaux). Ce nouveau projet reprend les parties essentielles des deux conventions. Le SNTRS-CGT avait proposé de fusionner ces deux textes (le 17/03). Il cite les articles qui relèvent plus spécifiquement de la compétence du CCHS. L'avis du CCHS sera demandé sur ces articles.

P. Doucelance annonce qu'aucune nouvelle convention n'a été signée depuis le dernier CCHS (demande du SNTRS-CGT le 17/03). Le SNTRS-CGT fait remarquer que deux conventions ont quand même été signées après le 17 mars. P. Doucelance répond que le processus était engagé et que le CNRS ne pouvait le stopper. Nous prenons acte de cette réponse.

SUD, SNTRS-CGT, SNCS rappellent leur position concernant la DGG, nous participons à cette réunion mais nous ne cautionnons pas la démarche de mise en place de la DGG pour gérer les UMR.

Le SNCS soulève un problème de fond concernant l'avis du CCHS, statutairement c'est le CTP qui doit donner un avis sur ce texte. Il demande que le texte soit modifié dans ce sens. L'administration va se renseigner. SNTRS-CGT et SUD sont d'accord avec la position du SNCS.

Le SNTRS-CGT revient sur l'article 4 « Comité de suivi » et demande pourquoi cet article n'est pas du ressort du CCHS. Nous demandons que la réunion annuelle du comité de suivi fasse l'objet d'un compte rendu et qu'il soit diffusé au CCHS. Le SNCS est d'accord avec notre position et s'étonne qu'aucune représentation du personnel ne fasse partie du comité de suivi. Le SNCS pense que cela n'est pas réglementaire.

Après discussion, l'administration accepte de modifier l'article 4 en ajoutant «un relevé de conclusion est établi à l'issue de chaque réunion et est porté à la connaissance des CHS des deux établissements », et l'article 3 par l'ajout d'un chapitre « Les CHS des deux parties sont tenus informés de toutes questions relevant de leur compétence».

Le SNTRS-CGT demande que le projet de convention soit transmis aux inspecteurs pour avis et que l'avis soit présenté au prochain CCHS du 27/06. Doucelance ne répond pas, mais finalement après consultation d'Y. Fenech (Coordinateur national de prévention et de sécurité), il accepte notre proposition.

Le SNCS demande la réécriture de l'article 10 concernant les ordres de mission. Il souhaite que la possibilité d'établir des « ordres de mission sans frais » soit mentionnée explicitement. Le SNCS menace de saisir le TA. L'Administration répond que cela sera toujours possible et qu'il n'y a pas lieu de le préciser dans la convention. L'administration renvoie à des questions de double saisie et d'interfaçage entre les différents logiciels de gestion informatique (XLab et BFC) qui devrait disparaître avec la mise en place d'un nouvel outil de gestion en discussion avec l'AMUE dans le cadre d'un groupe de travail.

Finalement, l'administration prend en compte la demande du SNCS et propose une modification de l'article 10.

Le SNCS fait quelques remarques concernant plusieurs articles ne relevant pas de la compétence du CCHS (par ex l'article 11 « Gestion des résultats des recherches et du préciput versé par l'ANR »), le SNCS dit qu'il existe d'autres financements que l'ANR et demande que l'article le prenne en compte. L'administration est d'accord et propose la rédaction suivante pour le titre de l'article 11 « Gestion des résultats des recherches et des préciputs versés par des organismes financeurs ».

L'administration nous a fait parvenir les conventions de DGG déjà signées (27) depuis 2009. SUD fait remarquer que les documents présentent une grande hétérogénéité. Des informations ne sont pas renseignées (par ex les surfaces des locaux). Le SNTRS-CGT partage le constat de SUD et complète en disant que très peu de grille d'évaluation sont jointes en annexe (seul 2 conventions ont les annexes et une n'est pas remplie). La grille renseignée fait apparaître que le laboratoire signataire d'une DGG n'a pas réalisé l'évaluation des risques professionnels et n'a pas rédigé son document unique. Le SNTRS-CGT considère que le CNRS n'aurait pas du, dans ce cas, signer la convention de DGG. Nous demandons où se situe le curseur de mesure des grilles d'évaluation pour accepter ou refuser de signer une convention.

P. Doucelance reconnaît que les grilles d'évaluation n'ont pas été remplies de la même façon suivant les délégations régionales. P. Doucelance propose d'élaborer un canevas pour la rédaction des grilles avec pour objectif d'avoir un remplissage homogène des grilles.

A la question de SUD concernant l'actualisation des conventions déjà signées, l'administration répond qu'il n'est pas prévu de le faire sauf modification importante, par ex la demande de l'université signataire d'ajouter une UMR à la DGG. P. Doucelance annonce que le nombre de DGG signée d'ici la fin de l'année restera limité, environ une quarantaine. P. Doucelance dit que les universités ne sont pas pressées de signer des conventions de DGG. Le CNRS se rend compte que les universités n'ont pas la capacité à gérer toutes les UMR.

Les représentants du personnels rappellent que la mise en place des conventions de DGG est concomitant avec l'audit de RGPP des fonctions support du CNRS et s'inquiètent de la main mise des Universités sur l'administration des UMR, Doucelance se veut rassurant et cite la mise en place de la plateforme mutualisée à l'Université de Strasbourg qui n'est pas évidente à mettre en place en raison des réglementations différentes entre le CNRS et l'Université.

L'administration va adresser aux représentants du personnel le projet de convention avec les modifications acceptées lors de cette réunion travail. C'est ce texte qui sera proposé à l'avis du CCHS le 27/06. L'administration s'engage à le transmettre rapidement.

Concernant l'avis du CTP, le SNTRS-CGT a demandé que cette consultation soit confirmée avant le CCHS. L'administration s'y engage.

Concernant l'avis du CHS avant signature de nouvelle convention (demande SNTRS-CGT), l'administration propose que ce soit les CHS régionaux qui soient consultés. Des membres du CHS seraient désignés pour rendre l'avis et rendrait compte lors d'une réunion plénière. Les représentants du personnel sont d'accord avec cette proposition. SUD et SNTRS-CGT demandent que toutes les annexes soient transmises avant la signature, l'administration est d'accord.

Concernant l'avis du CCHS sur le texte de convention de DGG, SUD, SNCS et SNTRS-CGT voteront contre lors du CCHS du 27/06 (discussion entre nous après la réunion).

Glossaire :

CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité

CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité

CTP : Comité technique paritaire

DGG : Délégation globale de gestion

DRH : Direction des ressources humaines

RGPP : Révision générale des politiques publiques

## *Compte rendu du CCHS du CNRS - lundi 27 juin 2011 - Paris*

Présents :

### **Représentants de l'administration :**

X. Inglebert, directeur délégué aux ressources, Président du CCHS  
C. D'Argouges, directrice des ressources humaines, secrétaire de séance  
Ph. Cavelier, directeur adjoint administratif de l'Institut de chimie  
B. Kerber, délégué régional Ile-de-France Est  
Y. Fenech, Coordinateur national de prévention et de sécurité

### **Représentants du personnel :**

SNTRS-CGT (2 sièges) : M. Lion, C. Lucas, A. Bouyssy, C. Debain  
SGEN-CFDT (2 sièges) : C. Gauthier  
SNPTES-UNSA (1 siège) : M. Asfariz  
SNCS-FSU (1 siège) : P. Monfort  
SUD Recherche EPST (1 siège) : J.F. Kieffer  
Dr Vasseur, médecin coordonnateur national (CNMP) (membre de droit)

### **Invités permanents :**

J. Wybier, coordinatrice adjointe de la CNPS, chargée de mission pour la prévention des risques biologiques,  
D. Savy, inspecteur hygiène et sécurité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche rattaché à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
C. Thieffry, sûreté nucléaire et radioprotection de l'IN2P3 et chargé de mission pour la radioprotection et les affaires nucléaires auprès de la CNPS  
M. Jacquier, chargée de mission expérimentation animale à l'INSB  
L. Mazo, responsable du service prévention, affaires immobilières, logistique et sécurité de la délégation Normandie et chargé de mission auprès de la DSFIM en matière de politique d'entretien du patrimoine du CNRS et conformité des locaux au regard des réglementations en vigueur  
D. Moncoq, IRPS de la délégation Centre Poitou-Charentes et chargé de mission auprès de la CNPS en matière de risques liés à la mise en œuvre des nanomatériaux  
Dr Munch, médecin de prévention Alsace et coordinatrice adjointe de la CNMP

### **Experts invités :**

P. Doucelance, chargé de mission auprès de la direction générale pour la mise en œuvre de la délégation globale de gestion  
K. Geiger, IRPS de la DR10 Alsace  
N. Volto, ingénieure à la CNPS  
L. Villarroya-Girard, inspectrice hygiène et sécurité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le quorum est atteint, le secrétariat-adjoint est assuré par SUD-Recherche EPST.

### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte rendu de la réunion du CCHS du 17 mars 2011,
2. Situation d'éventuelle contamination radioactive d'une partie du bâtiment du laboratoire d'hydrologie et de géochimie de la surface de Strasbourg (rapport + compte rendu du CSHS du 8 février 2011 ci-joint),
3. Présentation du plan d'action sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux (préambule + plan d'action ci-joint),
4. Vote sur la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail (document ci-joint)
5. Vote sur le projet de convention de délégation globale de gestion,
6. Présentation du rapport national d'activité de la médecine de prévention, année 2010,
7. Présentation du programme de prévention et de sécurité CNRS pour les années 2011-2012 (document ci-joint),
8. Présentation du rapport national de prévention et de sécurité 2010 et suivi des dossiers CNPS en cours (document + tableau de suivi des propositions des réunions des CCHS des 23/11/10 et 17/03/11 ci-joint)
9. Questions diverses

## **1. Validation du compte rendu de la réunion du CCHS du 17 mars 2011,**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

A noter depuis plusieurs réunions, l'absence du 2<sup>e</sup> titulaire du SGEN-CFDT. La représentation du personnel est amputée d'une voix délibérative.

A noter que seul le SNTRS-CGT est présent au complet, titulaire et suppléant. Les autres syndicats ne font pas participer leur suppléant. Il y a un risque d'affaiblissement du rôle du CCHS.

A la demande du SNTRS-CGT, l'administration a accepté de modifier l'ordre du jour et fait remonter le point 7 (vote sur la DGG) en point 5. Nous avons fait remarquer que l'ordre du jour était chargé et qu'il avait un risque que des membres soient obligés de quitter la séance pour des impératifs d'horaire de train. Nos craintes étaient fondées puisque le seul représentant CFDT est parti avant la fin de la réunion.

## **2. Situation d'éventuelle contamination radioactive d'une partie du bâtiment du laboratoire d'hydrologie et de géochimie de la surface de Strasbourg (rapport + compte rendu du CSHS du 8 février 2011 ci-joint),**

Ce point est abordé en CCHS à la demande des représentants du personnel.

K. Geiger, IRPS de la DR10, a présenté un résumé des principaux faits exposés dans le document préparatoire intitulé « Dossier « Roches uranifères » bâtiment 1 rue Blessig ».

Nous avons passé un long moment sur ce sujet en raison de la complexité du dossier et qui a pour origine l'accumulation depuis 40 ans de roches uranifères dans les bâtiments de l'université de Strasbourg situé 1 rue Blessig. Ces roches proviennent des réacteurs nucléaires naturels du gisement d'Oklo (Gabon). Ceux-ci ont fait l'objet de recherches scientifiques internationales, soutenues en France par la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2006, devenue AREVA NC), propriétaire des gisements, le CEA et le CNRS. Ces roches uranifères, certaines étant radioactives, ont été utilisées à différents endroits de l'institut, ce qui explique leur dissémination dans beaucoup de placards et dans les couloirs. Depuis 1985, la majorité des roches uranifères a cependant été stockée dans un bunker « radioactif » dont les caractéristiques techniques présentaient des anomalies en terme de prévention.

A partir de 2007, le Centre de Géochimie de la Surface (CGS devenu LHYGES Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de la Surface - UMR 7517 CNRS/UdS au 01/01/2009) a entrepris de se séparer de ses collections, notamment en proposant à AREVA NC la partie reconnue comme banque de données d'intérêt géologique. Suite à une visite d'AREVA NC en août 2007, il a été convenu que 1.5 tonne pourrait être récupérée par cette société pour un stockage sur leur site de Bessines (79), sous réserve d'un conditionnement des échantillons en caisses plastiques hermétiquement fermées réalisé par le CGS (suivant la même procédure que celle employée en 2007 par le laboratoire CREGU UMR 7566 G2R de Vandoeuvre les Nancy pour une opération similaire). Ce conditionnement a été réalisé en 2008 et concerne :

- Échantillons d'intérêt scientifique : 45 caisses représentant 1.95 tonne
- Déchets résultant du tri : 42 caisses de déchets représentant 1.2 tonne

Nota : Le stockage de ces caisses s'est réalisé dans le « bunker », cité ci-dessus.

Pour des raisons organisationnelles et réglementaires imposés par l'ANDRA et AREVA NC, il a fallu reconditionner les 4 tonnes de roches uranifères en futs IP2. Ce reconditionnement a été effectué entre novembre 2009 et mars 2010 par deux agents CNRS du LHYGES (l'ACMO-PCR et le chercheur chargé de ces collections) puis par l'ACMO seul de janvier à mars 2010 suite à l'accident de travail du chercheur dû à ces tâches de manutention.

Les 2 tonnes d'échantillons de roches uranifères ont été expédiées le 23 mars 2010 à l'établissement de Bessines – AREVA NC.

Les 2 tonnes de déchets de roches ont été collectées le 30 juin 2010 par l'ANDRA.

En novembre 2009 et février 2010, les tutelles UdS et CNRS ont organisé deux réunions d'état des lieux de la situation qui ont débouché notamment sur le financement des opérations d'élimination et les processus réglementaires associés à l'opération. En parallèle l'ACMO a été reçue par le médecin de prévention du CNRS (Dr Munch). Concernant son suivi médical, des analyses de radiotoxicologie –négatives- ont été réalisées.

Concernant les processus réglementaires, l'ASN a été informée. L'ASN a adressé un courrier au président de l'UdS en date du 11 janvier 2011, demandant entre autres une évaluation dosimétrique interne et externe de certains personnels de l'Institut qui, jusqu'à la fin des années 1990, ont vraisemblablement broyé à sec des roches sans protection particulière. Cette évaluation nécessite une liste de ce personnel, qui a été demandée à l'Institut par l'Université.

Concernant la décontamination des locaux, en 2010 ont eu lieu plusieurs réunions qui ont permis le phasage des opérations et son estimation financière. Début 2011 le cahier des charges a été validé, le marché lancé début mars, notifié le 1<sup>er</sup> juin et la réalisation des travaux est prévu pendant l'été 2011.

Concernant le suivi en terme de radioprotection de l'opération de mise en fût des roches et la surveillance des personnels vis-à-vis du risque radiologique, ceux-ci étaient assurés par le Ramsès (organisme habilité COFRAC) dépendant de l'IPHC (UMR 7178). Le 24 mars 2010 le directeur de l'IPHC décide l'arrêt de toute intervention du Ramsès. Le CNRS ne fournit pas d'explication pour cet arrêt.

Concernant le suivi radiologique de l'agent en charge du conditionnement des fûts, classé en travailleur catégorie B (suivi trimestriel) il a été surexposé et son classement en travailleur catégorie A (suivi mensuel) a été demandé par la médecine de prévention. La modification du suivi radiologique a été mal gérée par le Ramsès et un échange de courrier entre Ramsès et le LHYGES sur ce sujet a étonné la direction du LHYGES. Le LHYGES a arrêté sa collaboration avec le Ramsès et a demandé à l'IRSN d'assurer le suivi dosimétrique de ses personnels. On arrive au signalement de danger grave et imminent sans utilisation du droit de retrait, le 8 novembre 2010 par l'agent du LHYGES en charge du dossier. La description du danger concerne un risque radiologique potentiel par inhalation de poussières radioactives (émission de rayonnements alpha, bêta, gamma) pour les personnes amenées à fréquenter quotidiennement les zones potentiellement contaminées. La période du constat date de janvier 2010. Ce signalement a été abordé le 9 novembre pendant le CHS de l'UdS en présence de F. Clapier, inspecteur hygiène et sécurité de l'IGAENR. Une visite des deux CHS a eu lieu le 10 janvier 2011. Un point complet a été fait à la réunion du CHS du 27 janvier 2011 et le sujet a également été abordé au CSHS de la délégation Alsace du CNRS.

Un représentant du personnel a fait part de son insatisfaction sur le délai pour organiser cette visite et indiqué que la procédure n'avait pas été respectée.

Pour finir sur cette présentation, K. Geiger a indiqué que la presse locale (DNA) avait publié un article sur ce sujet en avril 2011.

Dans sa présentation K. Geiger a dit que le service de prévention et sécurité de la DR10 avait découvert le problème tardivement (fin novembre 2010), mais on peut considérer que le signalement de danger grave et imminent déclenché le 8 novembre 2010 a eu un effet « accélérateur » sur la prise en compte du problème.

Concrètement, nous sommes les seuls à être intervenus pendant la discussion, SUD et CFDT ont posé chacun une question qui ont complété nos interventions.

Nous avons dit :

- que l'agent en charge du dossier avait reçu peu d'aide, ce qui était inacceptable.
- que nous regrettons que le CCHS du CNRS n'ait pas été averti plus tôt et notamment dès qu'il y a eu le signalement de danger grave et imminent en novembre 2010.
- qu'il y avait eu de graves manquements à la réglementation dans la gestion du dossier (pas de visite de sécurité des locaux)
- qu'il était anormal qu'un conflit d'intérêt entre directeurs de laboratoire ait interféré dans le dossier et en particulier pour le suivi radiologique de l'agent en charge du dossier.
- qu'il fallait revoir le circuit de diffusion de l'information.

Nous avons posé la question d'un service de radioprotection indépendant, l'administration n'a pas répondu.

Nous avons posé la question du coût de la décontamination et demandé si le CNRS payerait sa part. La réponse a été évasive. Le DGDR (X. Inglebert) s'est peu exprimé laissant l'IRPS de Strasbourg et la CNPS répondre aux questions.

Concernant le suivi des personnes exposés, pratiquement tous du CNRS, l'administration a du mal à retrouver toutes les personnes. A la suite de l'envoi par le laboratoire d'une première liste de 11 agents du CNRS potentiellement exposés (9 retraités + 2 agents encore en activité et particulièrement impliqués dans l'enlèvement des roches). 9 courriers (accompagnés d'une attestation d'exposition antérieure à remplir) ont été envoyés aux agents retraités, et 1 courrier à un agent encore en activité en raison de son exposition passée. Parmi les 9 agents retraités, 7 ont répondu et 3 ont demandé une consultation médicale et ont été vus. L'agent encore en activité a également été vu. Un comité de suivi de ce dossier a été mis en place. Une réunion du comité aura lieu en septembre prochain. Se pose le problème de l'exhaustivité du recensement. Le Dr Munch précise que cette liste n'est pas définitive..

SUD a posé la question du suivi des étudiants, stagiaires etc..

En conclusion, le CNRS veut tirer les leçons de la situation de Strasbourg, l'administration nous a annoncé qu'elle a identifié un problème similaire à Vitry sur Seine.

Le CNRS va faire l'inventaire des situations à risque dans les locaux qu'il gère et procédera à la remise à disposition des locaux qui seraient contaminés. Le CCHS sera tenu informé.

### **3. Présentation du plan d'action sur les conditions de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux (préambule + plan d'action ci-joint)**

Le CNRS se dote d'un plan d'action sur la prévention des risques psychosociaux. La direction du CNRS explique son engagement dans un préambule joint au plan d'action. Pour la direction, la qualité « des conditions de vie au travail » représente une véritable exigence.

Le plan d'action est présenté par I. Kaufman de la DRH. Ce plan se décline en 3 axes (Prévenir, Déceler et Traiter) et 16 actions (8 pour l'axe Prévenir, 3 pour l'axe déceler et 5 pour l'axe Traiter).

Ce plan s'appuie sur l'expérience sur la prévention des RPS menée par la délégation Midi Pyrénées, deux séminaires réunissant différents acteurs (DRH, Médecin de prévention, organisations syndicales, membres de CHS, sociologues..) ont été organisés. Une journée nationale d'information a eu lieu à Paris le 8 janvier 2011. Ce plan a fait l'objet d'un travail de concertation et de discussion avec les partenaires sociaux réunis régulièrement. Un plan de communication sera mis en place qui permettra d'associer les agents, de recueillir et de prendre en compte leurs remarques. Il est prévu un article dans le Journal du CNRS et des fiches pratiques seront diffusées. I. Kaufman annonce qu'environ 400 personnes ont participé à la réflexion.

I. Kaufman indique que le plan sera évolutif et annonce un futur travail avec O. Dejoux. I. Kaufman annonce que les expérimentations locales seront développées (mise en place d'une cellule de veille sociale au travail dans les délégations régionales). I. Kaufman annonce qu'il reste un gros travail sur les indicateurs, mais que la DRH souhaite prendre son temps et laisser l'initiative au sous-groupe de travail.

I. Kaufman annonce les premières réalisations du plan d'action, organisations de journées de sensibilisation en région, circulaire sur la prévention du harcèlement moral.

Le SNTRS-CGT a salué le travail accompli pour l'élaboration du plan d'action. Nous avons demandé que le personnel soit associé et que l'on prenne en compte le travail réel. Nous avons exprimé notre méfiance vis-à-vis des indicateurs

A noter que dans l'action 8 « Anticiper les évolutions des organisations, accompagner les changements et renforcer les collectifs » de l'axe « Prévenir » les rédacteurs s'interrogent comment prévenir les conséquences de la RGPP et ont inscrit comme indicateur de suivi pour le partenariat avec les autres institutions les conventions

type DGG. Cela nous a interpellé et nous avons répété à X. Inglebert que nous considérons que la RGPP et la DGG auront pour conséquence la dégradation des conditions de travail des agents.

Concernant le préambule de la direction, le SNTRS-CGT a critiqué la phrase « Prendre toute mesure nécessaire à l'égard des personnes responsables d'agissements répréhensibles.... ». Nous avons dit que la plupart du temps ce sont les victimes d'agissement qui doivent quitter le laboratoire.

Nous avons demandé que le comité de suivi soit constitué à partir de la représentativité syndicale qui résultera des élections du mois d'octobre prochain.

#### **4. Vote sur la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail (document ci-joint)**

La présentation est réalisée par E. Rident de la DRH. En introduction E. Rident rappelle que cette circulaire s'inscrit dans le plan d'action du CNRS sur la prévention des risques psychosociaux (point 3). Ce texte a été discuté avec les partenaires sociaux dans le cadre d'un groupe de travail spécifique. L'administration sollicite l'avis du CCHS avant de présenter la circulaire au CTP.

Pour rappel, la circulaire avait été présentée au CCHS en 2008 après consultation du CTP.

Les syndicats ayant voté contre au CTP, le CNRS n'avait pas appliqué le texte.

Concernant cette nouvelle circulaire, Le SNTRS-CGT a fait remarquer que le CCHS n'a pas été associé à la réflexion. Nous avons fait une remarque de forme concernant la rédaction du texte, la direction a changé l'intitulé du chapitre III (correspondant au Titre II de l'ancienne version). Le nouveau texte ne fait plus mention de la prévention des agissements de harcèlement moral, on parle maintenant d'actions de sensibilisation et de formation (chapitre III) sans les relier à la prévention, ce qui permet de ne plus associer le CHS. Nous avons dit que le harcèlement moral est considéré comme un risque professionnel; il doit faire l'objet d'une évaluation et être inscrit dans le document unique. Ce document soumis au CHS permet la mise en place d'un plan d'actions. La dimension préventive a disparu dans la nouvelle circulaire !!!

Autre point qui n'a pas évolué est l'absence de représentant du personnel dans la commission d'enquête créée par la DRH. Pour le SNTRS-CGT, cette commission n'est pas indépendante vis-à-vis de la direction, les membres étant désignés par la DRH.

Pour les autres syndicats aucune remarque particulière à l'exception du SNCS qui a félicité la direction pour la mise en place de la circulaire.

Vote sur la circulaire sur le traitement des situations de harcèlement moral au travail

Pour 11 : Administration (5), SNCS (1), SUD (1), CFTD (1) UNSA (1)

Contre 2 : SNTRS-CGT

#### **5. Vote sur le projet de convention de délégation globale de gestion**

L'administration présente la dernière version du texte amendée par les représentants du personnel lors de la réunion informelle du 15 juin 2011. L'ensemble des propositions ont été acceptées, notamment l'information des CHS pour toutes questions relevant de leur compétence.

Lors de la réunion du 15 juin, les représentants du personnel avaient souhaité connaître, avant le vote, l'avis des inspecteurs sur la convention conformément à la réglementation. Nous avons dû insister auprès de X. Inglebert, en séance, pour que les inspecteurs présents s'expriment.

Les inspecteurs ont indiqué qu'ils avaient reçu le document tardivement et étaient dans l'impossibilité de rendre un avis argumenté sur la convention. Néanmoins oralement ils ont précisé que certains articles de la convention DGG posaient problème, pour eux l'article 2 (Portée de la délégation) manque de précision en terme de partage

de responsabilité entre les signataires, on ne voit pas qui fait quoi. Pour les inspecteurs l'article 9 (Maintenance, entretien et contrôle des équipements) présente des zones de flou et indiquent qu'il ne pouvait y avoir délégation de la responsabilité pour la maintenance des équipements.

Ils ont demandé comment était articulée la nouvelle convention DGG avec les conventions quinquennales. Ils ont précisé que dans le cadre du passage aux responsabilités élargies prévues par la LRU, les universités étaient leur propre assureur.

L'intervention des inspecteurs a énervé X. Inglebert. Il leur a reproché de ne pas être intervenu lors des précédents CCHS sur les questions qu'ils soulèvent.

Avant de passer au vote, nous avons fait part de nos inquiétudes concernant la mise en œuvre de la convention de DGG avec les universités pour les raisons suivantes :

- Mise en place de la convention en plein audit de la RGPP des fonctions support au CNRS, dont l'hygiène et la sécurité. A la date du CCHS, les conclusions de l'audit ne sont pas connues. Il est prématuré de s'engager dans cette convention alors que les missions d'hygiène et de sécurité pourraient être affectées par les conclusions de l'audit.
- La lecture des grilles d'évaluation des conventions déjà signées fait apparaître des manquements à la réglementation, une DGG a été signée alors que le laboratoire n'a pas de document unique d'évaluation des risques professionnels
- Les grilles d'évaluation de toutes les conventions signées ont été remplies sans cohérence entre elles
- Les inspecteurs n'ont pas émis d'avis sur le texte de la convention, nous l'avons demandé lors de la réunion du 15 juin
- L'administration n'a pas précisé quel CHS sera consulté avant toute signature de DGG
- La convention ne traite pas des questions d'hygiène et de sécurité en cas de recours au partenariat public privé (PPP) pour la construction de bâtiment sur les campus.

Le SNCS est intervenu pour dire qu'il ne comprenait toujours pas pourquoi le CCHS discutait d'un texte pour lequel il n'est pas compétent.

Vote sur le projet de convention de délégation globale de gestion

Pour 6 : Administration (5), UNSA (1)  
Contre 4 : CGT (2) SUD (1) SNCS (1)  
Abstention 1 : CFDT

X. Inglebert a précisé que la convention sera présentée au CTP d'octobre.

Pour des raisons d'horaires les points 7 et 8 sont traités avant le point 6. X. Inglebert précise qu'il doit quitter le CCHS à 18h30.

### **8. Présentation du rapport national de prévention et de sécurité 2010 et suivi des dossiers CNPS en cours (document + tableau de suivi des propositions des réunions des CCHS des 23/11/10 et 17/03/11 ci-joint)**

Le rapport est présenté par N. Volto, ingénieure à la CNPS. Elle présente les statistiques de AIE arrêtées au mois d'avril 2011. Concernant le logiciel EVRP elle indique qu'il sera mis à disposition des universités. Elle précise qu'une nouvelle version de FEVAR est proposée aux unités. Les logiciels sont accessibles sur le site web de la CNPS (intranet).

Concernant les CSHS de délégation, N. Volto précise que les comptes rendus sont mis en ligne sur l'intranet. Au sujet des réunions des CSHS, le SNTRS-CGT demande si la situation s'est améliorée pour la DR 3, car il n'y a pas eu de réunion en 2010. B. Kerber répond que le CSHS s'est réuni deux fois en 2011 mais déplore le départ de son IRPS. Concernant le CSHS de la délégation Aquitaine qui ne s'est pas réuni en 2010, Y. Fenech précise qu'une réunion de ce CSHS est programmée le 28/06 et qu'il y sera présent.

Concernant le tableau de répartition des ACMO, nous avons demandé que le nombre d'ACMO démissionnaires soit indiqué.

SUD fait remarquer qu'aucune action n'a été engagée concernant les accidents aux mains.

Y. Fenech évoque succinctement l'état d'avancement des travaux des deux groupes de travail sur le risque biologique (participant P. Monfort) et risque mission (participant JF. Kieffer).

Concernant les indicateurs « Prévention et sécurité », celui concernant les documents uniques n'est pas bon et on ne constate pas d'amélioration depuis la dernière présentation au CCHS en novembre 2010. Nous sommes toujours à moins de 50 % de documents uniques à jour pour l'ensemble des unités CNRS.

Concernant les taux de fréquence et taux de gravité des accidents de service, à la question du SNTRS-CGT, le Dr Vasseur répond que les accidents pour les personnels non titulaires, dont le contrat de travail est inférieur à 4 mois, ne sont pas pris en compte pour le calcul des taux.

### **7. Présentation du programme de prévention et de sécurité CNRS pour les années 2011-2012 (document ci-joint),**

Le programme est présenté par J. Wybier. Il reprend les axes du programme annuel de prévention 2010-2011 du Ministère de l'enseignement supérieur et recherche. Le CNRS s'engage à :

- Promouvoir la politique de prévention et de sécurité
- Rédiger et/ou mettre à jour les documents uniques dans les unités
- Prendre en compte les risques psychosociaux
- Prendre en compte la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Réaliser des actions préventives financées au niveau national (ex : opération générateurs d'hydrogène)
- Augmenter le niveau de prévention en matière de mission à l'étranger (GT)
- Actualiser les recommandations internes en matière de nanotechnologies
- Actualiser les recommandations en matière de risques biologiques
- Pérenniser et compléter le dispositif d'urgence

A la question du SNTRS-CGT concernant l'évaluation et la prévention des risques liés aux CMR, figurant dans le programme ministériel, Y. Fenech précise que le CNRS l'a pris en compte dans son programme 2010, il n'y a rien de nouveau dans le programme ministériel.

### **8. Présentation du rapport national de prévention et de sécurité 2010 et suivi des dossiers CNPS en cours (document + tableau de suivi des propositions des réunions des CCHS des 23/11/10 et 17/03/11 ci-joint)**

Faute de temps, le Dr Vasseur ne peut effectuer sa présentation du rapport annuel. Le rapport sera présenté au prochain CCHS. X. Inglebert demande au Dr Vasseur de présenter les 3 transparents les plus significatifs de sa présentation.

Le Dr Vasseur indique que l'appel d'offre pour la réalisation du progiciel d'information médical PRISME a été lancé.

Concernant les maladies professionnelles, le Dr Vasseur indique que le nombre de MP du tableau 57 n'est pas un bon indicateur pour le suivi des risques psychosociaux. Il annonce qu'il faudra réfléchir à un autre indicateur.

Le Dr Vasseur annonce la mise en place d'un groupe de travail sur le risque radiologique et la radioprotection.

A la question du SNTRS-CGT concernant l'absence de médecin de prévention (MP) pour certaines délégations, le Dr Vasseur indique qu'il manque actuellement 1 MP à Strasbourg (en cours de recrutement), 1 MP à Bordeaux et 1MP à Gif sur Yvette.

A la question du SNTRS-CGT concernant l'incidence de la réforme de la médecine du travail pour le CNRS, le Dr Vasseur répond qu'il n'y aura pas d'incidence !

## **9. Questions diverses**

Questions posé par le SNCS concernant la réglementation sur les Micro-Organismes et Toxines (MOT). J. Wybier fait un point très rapide sur ce sujet. Le sujet sera abordé au prochain CCHS.

Question posée par le SNTRS-CGT : les représentants du SNTRS-CGT demandent comment sont traités les problèmes d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail rencontrés par les agents CNRS au cours de leur mission sur les bases australes gérées par l'IPEV (ex : Concordia...). Existe-t-il une convention spécifique d'hygiène et de sécurité entre le CNRS et le GIP IPEV ([http://www.institut-polaire.fr/ipev/l\\_institut?](http://www.institut-polaire.fr/ipev/l_institut?)).

Existe-t-il un CHSCT au sein de l'IPEV? Le CNRS est-il représenté dans ce CHSCT?

Le coordonnateur national de prévention et de sécurité, Y. Fenech, s'est rapproché de l'IRPS de la délégation Bretagne qui couvre l'IPEV situé à Brest

L'IPEV n'a pas d'instance de concertation type CHS ou CHSCT. A la connaissance d'Y. Fenech, il n'y a pas de convention spécifique entre le CNRS et l'IPEV en matière d'hygiène et de sécurité. L'IPEV a un règlement intérieur avec une structure hygiène et sécurité constitué d'ingénieur sécurité, médecins et ACMO. Ce règlement intérieur est adossé au code du travail.

L'IPEV dispose de registres d'hygiène et de sécurité.

Le nombre d'agent du CNRS à l'IPEV étant assez important (40), Y. Fenech convient qu'il faut se rapprocher de l'IPEV pour discuter des questions d'hygiène et sécurité. Y. Fenech devrait se rendre avec l'IRPS de la DR17 à l'IPEV prochainement.

A la demande du SNTRS-CGT, Y. Fenech fait un point sur l'opération « Générateurs d'hydrogène ». L'UNSA apporte son témoignage sur la réussite de l'opération pour la délégation Alsace.

Fin du CCHS à 18H15, plusieurs points à l'ordre du jour n'ont pas été traités de manière satisfaisante.

**Prochain CHS : le 10 octobre 2011 à 14h00**

## **GLOSSAIRE**

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

AIE : Accidents, Incidents, Evènements

AMUE : Agence de mutualisation des universités et établissements

ASN : Autorité de sûreté nucléaire

CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité

CDD : Contrat à durée déterminé

CEA : Commissariat à l'énergie atomique

CGS : Centre de Géochimie de la Surface

CHS : Comité d'hygiène et de sécurité

CHSCT : Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CMR : Cancérogène, mutagène, reprotoxique  
CNMP : Coordination nationale de médecine et de prévention  
CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
COFRAC : Comité français d'accréditation  
CoHS : Correspondant hygiène et sécurité  
CPU : Conférence des présidents d'université  
CREGU : Centre de Recherches sur la Géologie des Matières Premières Minérales et Energétiques  
CSHS : Comité spécial d'hygiène et de sécurité  
CTP : comité technique paritaire  
DAJ : Direction des affaires juridiques  
DGG : Délégation globale de gestion  
DNA : Dernières Nouvelles d'Alsace  
DRH : Direction des ressources humaines  
DSFIM : Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation  
DUER : Document unique d'évaluation des risques professionnels  
EVRP : Evaluation des risques professionnels  
FEVAR : Fichier d'aide à l'évaluation du risque chimique  
GIP : Groupement d'Intérêt public  
GT : Groupe de travail  
IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
IHSESR : Inspection générale d'hygiène et de sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche  
INC : Institut de chimie  
IN2P3 : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
INRIA : Institut national de la recherche en informatique et automatique  
INSB : Institut des sciences biologiques  
INSERM : Institut national des sciences et de la recherche médicales  
INSU : Institut national des sciences de l'univers  
IPEV : Institut Pau Emile Victor  
IPHC : Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien  
IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité  
IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire  
LHYGES : Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de la Surface  
MOT : Micro Organismes et Toxines  
PCR : Personne compétente en radioprotection  
PPP : Partenariat public privé  
PRISME : Progiciel d'information des services médicaux  
RGPP : Révision générale des politiques publiques  
RPS : Risques psychosociaux  
TMS : Troubles musculo-squelettiques  
UdS : Université de Strasbourg  
UMR : Unité mixte de recherche